
**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR23.29PR**

concernant

la 2ème série de compléments au budget 2023

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 27 novembre pour l'étude du préavis cité en titre.

Elle était composée, de Mmes et MM. Raluca VILLARD, Laurent ROQUIER, Olivier JAQUIER, Ervin SHEU remplacé par David RYCHNER, Juan Antonio RAMIREZ, Françoise PANASCI, Layla OUTEMZABET et de la soussignée, présidente, désignée rapportrice.

La délégation municipale était composée de MM. Fabrice WEBER, chef du Service des finances, et de Pierre DESSEMONTET, Syndic. Nous les remercions pour leur présentation et les éclaircissements apportés.

Pour un montant total de CHF 330'000.-, certains de ces crédits complémentaires proviennent des groupes de comptes 310, 311, 318 qui avaient été amendés par le Conseil communal sur proposition de la Commission des finances lors du vote sur le budget 2023. Ces crédits n'affectent cependant pas les économies réalisées par les Services de la Ville qui restent dans les objectifs fixés. Aucun de ces trois groupes de comptes n'avaient d'ailleurs été affectés par la 1^{ère} série de complément au budget.

La comparaison avec les montants complémentaires des années 2020, 2021 et 2022, ne peut pas être faite, puisque d'importants crédits complémentaires étaient liés à des soutiens extraordinaires liés au COVID, et aux inondations de l'été 2021. Ils sont toutefois environ deux fois plus élevés que lors des années 2018 et 2019 qui faisaient suite à plusieurs années de demandes de la COFI de maîtriser ces dépenses hors budget.

L'excédent de charges pour 2023 se monte à :

- CHF 363'310.- pour la 1^{ère} série de compléments
- CHF 87'620.- pour le crédit complémentaire pour TRAVYS
- CHF 756'110.- pour la 2^{ème} série de compléments

Pour un total de CHF 1'207'040.-

Outre les remplacements pour absence longue durée, qui seront compensés par des APG et les dépassements conjoncturels facilement compréhensibles (pannes de véhicules, sécheresse, tempête, déménagement imprévu), et les dépenses compensées, les éléments suivants ressortent :

1. ADMINISTRATION GENERALE

110.3185.00 > Honoraires, frais d'expertises et cachets > Développement d'un nouveau service à la population et au numérique - mandataire externe pour les premiers travaux
> CHF 35'500.-

La Municipalité a pris la décision en avril 2023 de créer un nouveau service et la dépense n'avait pas été prévue au budget 2023. La Municipalité a jugé que cela était urgent et ne pouvait pas attendre le budget 2024.

2. SPORT ET BATIMENTS

171.3141.10/82 > Entretien-rénovations des bâtiments > Remplacement de l'éclairage des bassins de la piscine couverte par des lumières LED > CHF 30'000.-.

Un nombre important d'éclairages des bassins étaient défectueux, avec des ampoules à incandescence devenues introuvables sur le marché. Il a fallu les remplacer par des systèmes à LED.

173.3114.00 > Stade municipal - remplacement des pare-ballons > CHF 50'000.-.

Ce montant n'a pas été prévu dans le préavis sur les éclairages et les mises aux normes de la sécurité du stade, parce qu'il n'est pas lié ni aux éclairages ni à la sécurité, mais à l'entretien du Stade. Le service a profité de travaux planifiés liés à la mise aux normes de la sécurité pour changer ces pare-ballons dans un souci de rationalité et donc d'économies, alors qu'il n'avait pas le budget nécessaire à disposition.

344.3141.31/00 et 346.3141.31/00 > Travaux de réfection bâtiments HLM > CHF 50'000.- et CHF 50'000.-.

Un certain nombre de déménagements ont fait suite aux contrôles de l'office du logement sur les droits aux subventionnement de logement. Des travaux d'entretien et de rénovation ont été nécessaires dans certains de ces appartements. Ces crédits ont été demandés par prudence, mais ne seront pas forcément entièrement dépensés.

355.3189.00/31 > Autres prestations de tiers > Equipement et remise en état des locaux de Pré-du-Canal, nouveaux locaux pour le Service de la culture et projet d'occupation temporaire du collège de Pré-du-Canal par SCU et JECOS > CHF 32'000.-.

La décision d'abandonner le collège de près du canal a été prise en avril 2023 par la Municipalité, et cela n'avait pas pu être prévu dans le budget 2023. La directions SCU a profité d'utiliser temporairement ces locaux le temps que les travaux à la bibliothèque et les locaux à Front de gare qu'elle louera l'année prochaine soient libres.

4. JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

710.3189.00 > Achats machines et mobilier > Nouveaux locaux pour le Service de la culture et projet d'occupation temporaire du collège de Pré-du-Canal par SCU et JECOS > CHF 15'000.-.

Idem 355.3189.00/31

711.3185.00 > Honoraires, frais d'expertises et cachets Honoraires de 2 artistes pour la fresque participative des centres aérés > CHF 12'950.-.

Il s'agit de la réalisation d'une fresque sur le bloc WC de la plage. C'est une dépense qui avait été prévue dans le budget 2023 sur le compte du salaire auxiliaire mais qui a été finalement dépensé sur le compte des honoraires. C'est donc une dépense compensée ou plutôt transférée d'une autre ligne.

5. SECURITE PUBLIQUE

436.3143.00 > Entretien signalisation routière > Pose de panneaux fixes au 10 entrées de la Ville pour l'extinction de l'éclairage public > CHF 12'000.-.

Il s'agit d'indiquer de manière plus officielle une mesure provisoire prolongée, et dont l'indication avait été bricolée dans un premier temps.

6. URBANISME, RH, CULTURE ET DURABILITE

130.3012.00 > Salaires personnel auxiliaire > Egalité salariale entre femmes et hommes - Engagement d'un-e auxiliaire pour traitement de l'analyse > CHF 13'000.-.

Dans son rapport sur les comptes 2022, la fiduciaire BDO a rappelé à la Ville d'Yverdon son devoir de se mettre en conformité avec la Loi sur l'égalité salariale. Elle a donc dû faire un rattrapage urgent qui n'avait pas été prévu au budget 2023, et ne pouvait pas attendre 2024.

152.3189.00 > Autres prestations de tiers > Nouveaux locaux pour le Service de la culture et projet d'occupation temporaire du collège de Pré-du-Canal par SCU et JECOS > CHF 14'000.-.

Idem 355.3189.00/31

152.3111.00 > Achats machines et mobilier > Nouveaux locaux pour le Service de la culture et projet d'occupation temporaire du collège de Pré-du-Canal par SCU et JECOS > 35'000

Idem 355.3189.00/31

Conclusion

Parmi ces crédits complémentaires, certains concernent des dépenses de l'ordre des impondérables, des obligations, et des imprévus, et elles ne sont pas discutables. Certaines sont compensées. Par contre, les montants qui n'appartiennent ni à la première ni à la deuxième catégorie devraient simplement attendre d'être validés au budget suivant avant d'être dépensés. Le budget détermine les dépenses sur une année. Si de nouveaux objets non urgents ni incontournables apparaissent en cours d'année et qu'il n'y a pas de financement approuvé, ils doivent être reportés au prochain budget. La commission des Finances estime que des compléments au budget de l'ordre de CHF 750'000.- par an sont acceptables.

C'est à une faible majorité que la Commission des finances vous invite, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à accepter la 2^{ème} série de compléments au budget 2023 tel que proposé par la Municipalité.

Sophie Mayor, rapportrice



Yverdon-les-Bains, le 27 novembre 2023